

L'abattement Métaleurop « oublié » pour certains, des maires vont protester

Par Youenn Martinlens@lavoixdunord.fr 19 10 2020

Le PIG Métaleurop s'étend sur Évin-Malmaison, Courcelles-les-Lens et Noyelles-Godault.
Photo archives Philippe Pauchet

L'abattement de taxe foncière accordé aux propriétaires dont le bien se situe à l'intérieur du PIG Métaleurop n'aurait pas été appliqué à plusieurs d'entre eux. Les maires des trois villes concernées vont protester auprès du service des impôts.

<>

-
-
-

Lensois - Héninois.

Nous allons aller plus loin et envoyer une lettre des trois maires aux impôts. La maire d'Évin-Malmaison

C'est l' élu d'opposition Bruno Adolphi qui a mis le sujet sur la table du conseil municipal d'Évin-Malmaison mercredi soir. Plusieurs propriétaires de maisons situées dans le périmètre des terres polluées par Métaleurop (le fameux « PIG ») n'ont pas bénéficié de l'abattement de 50 % de taxe foncière auquel ils ont droit.

En tant que président de PIGE, l'association qui avait réclamé et obtenu cet abattement, il s'est renseigné auprès du service des impôts. Réponse : « Pour ceux qui n'ont pas déposé de demande, aucun recours n'est possible, rapporte Bruno Adolphi. Pour ceux qui l'ont déposée, il faudra faire une requête, avec des preuves du dépôt. »

L'abattement n'a en effet rien d'automatique : il faut refaire la démarche pour l'obtenir chaque année. Par ailleurs, beaucoup envoient le formulaire en courrier simple et pas en recommandé, sans en garder trace.

Bref, cette réponse des impôts ne satisfait pas la maire d'Évin-Malmaison. Avec ses homologues de Courcelles-les-Lens et Noyelles-Godault, annonce-t-elle, « nous allons aller plus loin et envoyer une lettre des trois maires aux Impôts ».

Objectif à court terme, que personne ne se retrouve lésé. Et à moyen terme, que la démarche pour bénéficier de l'abattement soit simplifiée.